



Comité Directeur
24 et 25 Avril 2015
CHARTRE DES OFFICIELS

Les évolutions depuis le dernier Comité Directeur

- Un officiel qui est arbitre et OTM:
 - Il sera valorisé sur ces deux fonctions. Phase test en 2015-2016. Evaluation et adaptation possible ensuite
- L'OTM Club Recevant:
 - Il doit être obligatoirement licencié dans le club recevant ou dans un des clubs de la CTC
 - Il peut se faire désigner sur son club avec indemnités nulles (match et km)

Les évolutions depuis le dernier Comité Directeur

- Valeurs définitives des paramètres de crédit:

Fidélité	Nombre d'années de fidélité dans le club minimum	5
	Majoration pour fidélité dans un club	5
Rencontres	Seuil de valorisation rencontres officiées	10
	Valorisation de la rencontre	1,00
	Majoration au-delà du seuil	0,25
Parrainage	Seuil de valorisation rencontres parrainées	5
	Majoration au-delà du seuil	0,25
Tutorat	Seuil de valorisation rencontres tutorées	0,00
	Majoration au-delà du seuil	0,25
	Plafond de rencontres tutorées	10,00
Formateur	Valorisation formateur	5
Jeunes officiels	Réussite à l'examen	5
	Seuil de valorisation des rencontres arbitres formés	0
	Valorisation de la rencontre	1,00
	Majoration au-delà du seuil	0,00
Officiel club	Seuil de valorisation pour un officiel club	10
	Valorisation d'un officiel club au-delà du seuil	5
	Plafond de valorisation d'un officiel	55
	Valorisation Ecole Arbitrage	10

Les évolutions depuis le dernier Comité Directeur

- Le débit:
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'arbitres est valorisée de **40 points « arbitre »**
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'OTM est valorisée de **20 points « OTM »**

Les pénalités financières

- **Pénalité financière minimale de 100€**
 - Evite la facturation d'une pénalité faible
 - Incite le club à faire le choix de la formation plutôt que de la pénalité
- **Pénalité possible, par rencontre, de 100€ pour un club qui ne respecte pas son engagement sur les OTM CR**

Les pénalités financières

- Valeurs forfaitaires pour les unions

Niveau	Montant
LFB	350 €
NM1 / LF2	300 €
NM2 / NF1	250 €
NM3 / NF2 / NF3	200 €
Régional Senior / CFJ	150 €

Montant forfaitaire, par équipe de l'union, pour points arbitre et/ou points OTM

Les pénalités financières

- Hypothèses de valeurs de pénalités

Valeur commune	Pénalité financière	1,50 €		
Niveau de l'équipe première du club ou de la CTC	PRO A / PRO B / LFB	3,5	5,25 €	5,25 €
	NM1 / LF2	3	4,50 €	4,50 €
	NM2 / NF1	2,5	3,75 €	3,75 €
	NM3	2	3,00 €	3,00 €
	NF2 / NF3	2	3,00 €	3,00 €
	Régional Senior / CFJ	1,5	2,25 €	2,25 €
	Départemental Senior / CRJ	1	1,50 €	1,50 €
	Pénalité financière minimale		100 €	100 €

Les pénalités financières

- Simulation réalisée avec 269 clubs

Comité Départemental ou Ligue Régionale	Nbre de clubs	Nbre de clubs testés	POINTS PASSION CLUB			
			Nombre de bénéficiaire		Cumul PPC	Moy. PPC
CD59 - Nord	160	160	100	63%	10 794	108
CD67 - Bas Rhin	100	30	18	60%	1 528	85
CD71 - Saône et Loire	51	4	2	50%	390	195
CD88 - Vosges	25	25	7	28%	278	40
CD91 - Essonne	55	46	20	43%	1 148	57
LR22 - Provence	175	4	1	25%	151	151
Cumul sur l'échantillon		269	148	55%	14 289	97

Les pénalités financières

- Pénalités points arbitre

Comité Départemental ou Ligue Régionale	Nbre de clubs	Nbre de clubs testés	ARBI TRE					
			Nbre de clubs >= 0	Nombre de clubs <0	Cumul sanction	Moyenne sanction S-2 et S-1	Sanction Maximum	Sanction Moyenne
CD59 - Nord	160	160	121	39	10 190,88 €	- €	1 718,06 €	261,30 €
CD67 - Bas Rhin	100	30	22	8	2 533,50 €	2 675,00 €	866,25 €	316,69 €
CD71 - Saône et Loire	51	4	2	2	1 610,63 €		916,88 €	805,31 €
CD88 - Vosges	25	25	12	13	828,38 €	225,00 €	331,88 €	63,72 €
CD91 - Essonne	55	46	28	18	2 669,19 €	1 650,00 €	309,00 €	148,29 €
LR22 - Provence	175	4	1	3	3 199,50 €		2 034,00 €	1 066,50 €
Cumul sur l'échantillon		269	186	83	21 032,06 €	4 550,00 €	2 034,00 €	253,40 €

Les pénalités financières

- Pénalités points OTM

Comité Départemental ou Ligue Régionale	Nbre de clubs	Nbre de clubs testés	OTM				
			Nbre de clubs >= 0	Nombre de clubs <0	Cumul sanction	Sanction Maximum	Sanction Moyenne
CD59 - Nord	160	160	150	10	1 253,50 €	210,00 €	125,35 €
CD67 - Bas Rhin	100	30	26	4	845,00 €	420,00 €	211,25 €
CD71 - Saône et Loire	51	4	4	0	- €	- €	#DIV/0!
CD88 - Vosges	25	25	21	4	190,00 €	80,00 €	20,00 €
CD91 - Essonne	55	46	44	2	200,00 €	100,00 €	50,00 €
LR22 - Provence	175	4	2	2	540,00 €	270,00 €	135,00 €
Cumul sur l'échantillon		269	247	22	3 028,50 €	420,00 €	137,66 €

Les pénalités financières

- Analyse

Comité Départemental ou Ligue Régionale	Nbre de clubs	Nbre de clubs testés	ARBITRES			EQUIPES	
			Nombre d'arbitres			Nombre d'équipes recencées	
			au plafond		Recencés	Débits ARB	Débits OTM
CD59 - Nord	160	160	160	26%	606	318	14
CD67 - Bas Rhin	100	30	38	34%	112	92	7
CD71 - Saône et Loire	51	4	5	23%	22	23	1
CD88 - Vosges	25	25	11	30%	37	40	4
CD91 - Essonne	55	46	19	19%	100	61	2
LR22 - Provence	175	4	11	39%	28	36	3
Cumul sur l'échantillon		269	244	27%	905	570	30

Les pénalités financières

POINTS PASSION CLUB - EXEMPLE SUR UNE SAISON

Echantillon	Nombre de clubs	269		Nombre de clubs	269
	Nombre de clubs bénéficiaires des PPC	148	55%	Nombre de clubs sanctionnés ARB	83 31%
	Nombre moyen de PPC	97		Pénalité financière moyenne ARB	253 €
				Nombre de clubs sanctionnés OTM	22 8%
			Pénalité financière moyenne OTM	137 €	
Total FFBB	Nombre de clubs	4 500		Nombre de clubs	4 500
	Potentiels de bénéficiaires des PPC	2 476		Nombre de clubs sanctionnés ARB	1 389
	Nombre moyen de PPC	100		Cumul des pénalités financières ARB	351 417 €
				Nombre de clubs sanctionnés OTM	369
			Cumul des pénalités financières OTM	50 553 €	
	Total Points Passion Club potentiels	247 600		Cumul des sommes collectées	401 970 €
Estimation	Total estimé des PPC	247 600		Dotation Fonds pour l'Arbitrage	200 985 € 50%
	Total estimé du capital Points Passion Cl	200 985 €		Part pour la FFBB	200 985 € 50%
	Valeur du point PPC pour cet exemple	0,81 €			

Aucune valeur pré-définie. La valeur du Point Passion Club sera établie en juillet 2016, suivant résultats des débits / crédits

La formation pour les clubs

- Les e-learning mis en ligne
 - OTM Club. Plus de 1500 inscrits à ce jour
 - Arbitre Club
 - OTM Région
- E-learning à venir:
 - OTM Championnat de France
- Rappels:
 - les Ligues doivent mettre en place des validations pratiques OTM R et OTM CF tout au long de la saison pour les OTM en formation
 - Aucun pré-requis pour chaque niveau de compétence OTM

La formation pour les structures

- Rappel: FBI obligatoire pour le suivi de la charte des officiels
- Mise en place de formation, par zone, des répartiteurs arbitres et OTM
 - 6 dates en mai et juin vont être proposées très prochainement par l'INFBB



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com